REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 0-43

Séance du 27 Septembre 2019
adoptée à 00 h 00

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 27 septembre 2019 à 9 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de / / /, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Le Secrétaire :

Le Rapporteur :

SERVICE : Direction des Finances
Service de la Coordination

OBJET : Motion présentée par la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise relative à l'avenir des politiques publiques de santé dans le Val d'Oise.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Les politiques publiques de santé sont régulièrement interrogées par les professionnels et par nos concitoyens et leurs élus qui peuvent peiner à comprendre le sens et les raisons des réorganisations de l'offre de soins sur leur territoire. De ces incompréhensions naît un sentiment d'abandon et d'injustice sociale.

Les mesures d'économie exigées en Comité Interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'Offre de soins (COPERMO) pour l'hôpital de Gonesse sont considérables, alors que, dans le même temps, le service des urgences est durablement fragilisé.

De manière tout aussi inquiétante, les hôpitaux de Beaumont et celui de Saint-Martin-du-Tertre sont menacés de réorganisations importantes pour nos territoires ; ceux d'Aincourt et de Pontoise ne sont pas épargnés.

Notre système de santé est à la croisée des chemins. Pour partie hérité dans sa configuration territoriale, il doit faire face à des défis nouveaux que sont la désertification médicale et le difficile équilibre entre maillage territorial et pôles d'excellence.

Considérant que la population du Val d'Oise est la plus jeune de France métropolitaine et en forte croissance démographique (+ 3,8 % en 5 ans, soit la plus forte hausse d'Ile-de-France) ;

Considérant que l'espérance de vie y est inférieure d'un an à la moyenne francilienne et que le taux de mortalité infantile y est le plus important de France métropolitaine ;

Considérant que la Schéma régional de santé (2018-2022) a comme objectif de créer des coalitions d'acteurs locaux (élus locaux, société civile, acteurs de la prévention dont le Département est, acteurs du soin, de l'autonomie et du social), pour construire ensemble des projets locaux de santé ;

Considérant que le Département est contributeur net au titre de la compétence de l'Etat en matière d'éducation pour la santé, de prévention, et de dépistage ;

Considérant, comme rappelé lors du colloque organisé par ses soins sur l'éducation pour la santé le 20 septembre dernier, l'engagement ancien du Département pour soutenir l'offre de santé sur son territoire.

Après en avoir délibéré :

DEMANDE :

- un plus grand engagement en faveur de la prévention par l'Agence Régionale de Santé (ARS), celle-ci menaçant de réductions financières certains programmes de dépistages de la tuberculose notamment, pourtant essentiels pour notre Département ;

- que l'ARS et le Ministère de l'Enseignement supérieur reconsidèrent positivement la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) dans le Val d'Oise pour participer aussi à son attractivité ;

- que l'ARS présente au Département des perspectives claires et précises sur le devenir de l'offre de santé dans le Département ;

- que les moyens financiers indispensables soient rapidement dégagés pour assurer aux Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) la réhabilitation attendue des structures et des équipements, afin d'assurer l'accueil des publics et les soins dans les meilleures conditions de sécurité à tous points de vue, services d'urgence inclus ;

- que le Conseil départemental soit mieux associé aux décisions qui sont prises, engageant des établissements pour lesquels il est autorité de contrôle et de tarification ;

- qu'il soit rapidement répondu à la demande exprimée, lors de l'examen du Plan régional de santé d'Ile-de-France, le 25 mai 2018, pour le renforcement de l'offre psychiatrique et pédopsychiatrique dans le Département.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

0

0

La Présidente du Conseil départemental

Marie-Christine CAVECCHI